



République française
Département de la Gironde

Arrondissement : L'ESPARRE-MÉDOC

COMMUNE DE SAINT CHRISTOLY MEDOC

PROCÈS VERBAL Séance du 14 janvier 2022

<u>Nombre de membres en exercice:</u> 11	L'an deux mille vingt-deux et le quatorze janvier l'assemblée régulièrement convoquée le 06 janvier 2022, s'est réunie dans Espace Culturel Edgard Pillet à 18 h 00, sous la présidence de Stéphane POINEAU.
<u>Présents :</u> 9	<u>Sont présents:</u> Stéphane POINEAU, Marie-José CLIPET, Gilles AURIOL, Nathalie LEJARD, Julie FRIBOULET, Gérard PILLAULT, Christine PEREIRA, Cloé HÉRAUD AUBENEAU
<u>Représentés :</u> 2	<u>Représentés:</u> David CHANTELOT par Stéphane POINEAU, Gilles MÉDARD par Cloé HÉRAUD AUBENEAU
<u>Votants:</u> 11	<u>Excusés:</u>
	<u>Absents:</u> Didier BERTHOLD
	<u>Secrétaire de séance:</u> Christine PEREIRA

Le procès verbal de la dernière réunion a été approuvé et signé par les conseillers municipaux.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de rajouter un point à l'ordre du jour :
- changement de délégué auprès du SIVOM DE ST YZANS

Le conseil municipal valide à l'unanimité le rajout du point à l'ordre du jour.

DE 2022 001 : Décision modificative n° 3 - budget annexe du port

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2031	Frais d'études	12000.00	
2031 (041)	Frais d'études	-12000.00	
2031	Frais d'études		12000.00
2031 (041)	Frais d'études		-12000.00
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.



*République française
Département de la Gironde*

Arrondissement : LEPARRE-MÉDOC

COMMUNE DE SAINT CHRISTOLY MEDOC

DE 2022 002 : DÉLÉGUÉS AUPRÈS DU SIVOM DE ST YZANS -

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il se propose, après discussion avec Julie FRIBOULET, de la remplacer en tant que délégué auprès du SIVOM DE ST YZANS.

Le conseil municipal

- approuve le changement et désigne Christine PEREIRA et Stéphane POINEAU comme délégués auprès du SIVOM de St YZANS
- charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires.

QUESTIONS DIVERSES -

- Monsieur le Maire propose un planning aux conseillers pour les prochains conseils :

semaine 13 ou 14

semaine 26 ou 27

semaine 38 ou 39

semaine 48 ou 49

Le conseil est d'accord avec ces propositions.

- Christine PEREIRA propose les dates suivantes pour les festivités de l'année :

Février : réunion publique

Mars et/ou avril : journée participative bricolage, nettoyage, floraison

10 et 24 avril : élections présidentielles

21-22 mai : festival talents médocains

12 et 19 juin : élections législatives

21 juin : fête de la musique

Du 29 juin au 3 septembre : marchés gourmands

17 et 18 septembre : journées européennes du patrimoine : visite mairie, église, viticulteurs + vide grenier et/ou artistes de saint christoly ouvrent leurs portes ?

10 et 11 décembre : marché de Noël

Il manque la date du pique nique du PNR.

La réunion publique sera plutôt organisée en mars à cause du covid et des vacances scolaires.

Pour la fête de la musique, un groupe s'installera sur le port, les conseillers géreront la buvette. Pour les repas, il faudra demander à un exposant des marchés gourmands.

Pour les journées européennes du Patrimoine, Gilles AURIOL évoque de faire appel à un conférencier qui pourrait organiser des visites guidées.

Pour le marché de Noël, le maire de Couquèques serait d'accord pour organiser quelque chose avec les communes du RPI. Il faudra contacter les autres maires du RPI pour connaître leurs avis.

Pour le festival des talents, il faut réserver les barnums comme l'année dernière.

Le conseil est d'accord avec ces propositions.



*République française
Département de la Gironde*

Arrondissement : LEPARRE-MÉDOC

COMMUNE DE SAINT CHRISTOLY MEDOC

- Si la commune est sollicitée pour accueillir le rallye en 2022, il faudra discuter de son organisation au préalable avec les conseillers, notamment pour la date, le parcours.. Julie FRIBOULET indique que beaucoup d'administrés lui ont dit ne pas aimer cela car c'est dérangeant au niveau du bruit.

- Concernant les investissements, Monsieur le Maire informe les conseillers de la future mise aux enchères d'un bâtiment sur la commune. Les services fiscaux se renseignent sur l'occupation actuelle, pour savoir si elle est légalement encadrée. Monsieur le Maire doit se renseigner sur la capacité d'emprunt de la commune.

- Cabanes : le conseil a étudié la possibilité de construire des cabanes au port.

Un tour de table est fait pour se prononcer sur le projet et choisir l'emplacement des cabanes.

Marie-José CLIPET n'est pas pour ce projet. Elle ne se prononcera pas.

Nathalie LEJARD est pour ces constructions, mais ne veut pas que les cabanes soient installées côté parking.

Gérard PILLAULT est pour mais côté rive droite.

Cloé HÉRAUD AUBENEAU ne sait pas si elle est favorable car ce ne sera pas forcément rentable, surtout en hiver.

Julie FRIBOULET est pour mais côté rive gauche.

Christine PEREIRA et Gilles AURIOL sont pour, côté rive gauche au niveau du parking.

Monsieur le Maire est pour, côté rive gauche mais côté paysager (du côté du terrain de pétanque). Cet endroit serait aussi le plus pratique pour leur implantation, notamment au niveau des réseaux d'eau et d'électricité. Un bloc sanitaire pourrait aussi être installé de ce côté.

Après discussions, les conseillers, sauf Marie-José CLIPET qui s'abstient, sont pour la construction des cabanes mais leur emplacement sera décidé lors d'une réunion ultérieure.

Il est demandé à Monsieur le Maire de se charger des demandes de travaux, des tarifs pour la construction de deux cabanes du même gabarit que la buvette et d'une qui ferait le double pour une guinguette. Il est également chargé de préparer un dossier pour demander un fonds de concours à la Communauté de Communes Médoc Coeur de Presqu'île.

- Monsieur le Maire de Couquèques a demandé à notre collectivité de lui céder une feuille cadastrale qui concerne la commune de Couquèques mais qui est stockée à St Christoly Médoc. Les conseillers sont d'accord.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h48.